

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
DU DIMANCHE 13 AVRIL 2014**

Le 13 avril 2014 à 11 heures, les membres du Conseil du 17^{ème} arrondissement se sont réunis dans la salle des Fêtes de la mairie du 17^{ème} arrondissement. En application de l'article L.2511-25 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil du 17^{ème} arrondissement a été exceptionnellement convoqué par Mme HIDALGO, la Maire de Paris, par lettre du 7 avril 2014, adressée par écrit au domicile de chaque conseiller, conformément aux formes prescrites par l'article L.2121-10 du CGCT.

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite aux mêmes dates sur le panneau de la mairie du 17^{ème} arrondissement prévu à cet effet.

La majorité des 36 membres du conseil d'arrondissement en exercice était présente à l'ouverture de la séance :

Mme BENTAALLAH, M. BERTHAULT, Mme BESSIS, M. BOUET, Mme BOUGERET, M. BOULARD, Mme CANDLOT, M. CHARPENTIER, M. DEBRÉ, M. DE SEGONZAC, M. DUBUS, Mme DUMAS, Mme FRATTAROLI, Mme GACHET, Mme GORDON-SCHOR, M. GUERRE, Mme JACQUEMONT, Mme JOHNSON, M. KLUGMAN, Mme KUSTER, M. LAVAUD, M. LECOMTE-SWETCHINE, M. LEDRAN, Mme LEPETIT, Mme LUBIN-NOEL, M. MALLO, Mme NAHMIA, Mme PANNIER, M. PECHENARD, Mme PEYRICOT, M. REMOND, Mme ROUAH-ZANGRILLI, Mme TOURY, Mme VANTIEGHEM, M. VINCENT.

Excusée :

Mme DELPECH

La séance est ouverte sous la présidence de Mme GORDON-SCHOR, doyenne d'âge, qui fait une déclaration préliminaire.

M. BOURRIAUD, Directeur général, procède ensuite à l'appel nominatif par ordre alphabétique des membres du conseil d'arrondissement.

Mme GORDON-SCHOR constate que le quorum est atteint et que le Conseil d'arrondissement peut délibérer valablement au titre des dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT.

Ordre du jour :

- I. Désignation des secrétaires de séance (172014006)
- II. Election du Maire d'arrondissement (172014007)
- III. Détermination du nombre d'adjoints au Maire d'arrondissement (172014008)
- IV. Election des adjoints au Maire d'arrondissement (172014009)

DELIBERATION N° 17-14-19

OBJET : Désignation des secrétaires de séance (172014006)

Mme GORDON-SCHOR indique que, traditionnellement, sont désignés comme secrétaires de séance les deux membres les plus jeunes du Conseil. Il s'agit de M. DE SEGONZAC et de M. BOUET. Elle leur demande s'ils acceptent de prendre cette fonction.

M. DE SEGONZAC et M. BOUET acceptent d'être secrétaires de séance

Mme GORDON-SCHOR se tourne ensuite vers M. BOURRIAUD, Directeur général des services et Mme CORTES, Directrice générale adjointe des services, pour savoir s'ils acceptent de prendre la fonction de secrétaires auxiliaires de séance.

M. BOURRIAUD et Mme CORTES acquiescent à cette demande.

Mme GORDON-SCHOR propose ensuite de passer au vote.

Le conseil d'arrondissement du 17^{ème} arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Livre V, Titre 1er, Chapitres 1er et 2, notamment son article L. 2121-15 ;

Sur la proposition de Mme GORDON-SCHOR, Présidente de séance

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : M. DE SEGONZAC et M. BOUET, Conseillers du 17^{ème} arrondissement, sont désignés secrétaires de séance à l'unanimité des membres présents. M. BOURRIAUD, Directeur général et Mme CORTES, Directrice générale adjointe, sont désignés secrétaires auxiliaires à l'unanimité des membres présents.

Nombre de votants : 35 dont 0 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-14-20

OBJET : Élection du Maire d'arrondissement (172014007)

Mme GORDON-SCHOR donne lecture de deux articles du Code général des collectivités territoriales :

Article L. 2511-25 : Le conseil d'arrondissement est présidé par le maire d'arrondissement. Le maire d'arrondissement est élu au sein du conseil d'arrondissement parmi les membres du conseil municipal. Les fonctions de maire de la commune et de maire d'arrondissement sont incompatibles.

Article L. 2122-7 : Le maire et les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Mme GORDON-SCHOR demande quels sont les candidats.

Mme KUSTER lève la main pour proposer sa candidature.

Mme GORDON-SCHOR invite l'assemblée à passer au vote et à garder le silence durant le vote.

Le conseil d'arrondissement du 17^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-4, L.2122-4-1, L.2122-5, L.2122-6, L.2122-7, L.2122-8, L.2122-9, L.2511-25,

Vu la candidature de Mme KUSTER,

Sur la proposition de Mme GORDON-SCHOR, Présidente de séance, à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Maire du 17^{ème} arrondissement,

DÉLIBÈRE

Article unique : Mme KUSTER ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée Maire du 17^{ème} arrondissement

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 1

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 34

Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral) : 4

Nombre de suffrages exprimés : 30

Majorité absolue : 18

a obtenu

Mme KUSTER : 30

Mme KUSTER commence son discours en saluant Mme LEPETIT, Député de Paris, M. DEBRÉ, Député de Paris, les élus du 17^{ème} arrondissement, M. BOURRIAUD, Directeur général des services, ainsi que toute l'assemblée. Au moment où elle prend la parole pour la première fois de son second mandat en tant que maire du 17^{ème} arrondissement, sa pensée va d'abord aux habitants qui lui ont fait confiance, en votant massivement dès le premier tour à 53,53% des suffrages pour la liste qu'elle avait l'honneur de conduire avec, à ses côtés, Bernard DEBRÉ, leur député. Cette confiance honore et oblige la majorité d'arrondissement. Cette confiance incite la majorité à être à la hauteur des attentes des concitoyens et ce, bien sûr, au-delà même de celles et de ceux qui se sont prononcés en faveur du projet et de la ligne politique que les élus de la majorité incarnent.

Mme KUSTER indique ensuite qu'elle était et qu'elle restera la maire de tous les habitants du 17^e. Elle veut placer son second mandat dans la poursuite du premier, en l'axant sur l'écoute et l'action au plus près de ses concitoyens, plaçant l'intérêt général avant toute considération partisane. Mme KUSTER est, et elle le revendique, un maire de proximité. Sa priorité, avec celles et ceux élus à ses côtés, sera d'être à la hauteur des habitants du 17^{ème}.

Mme le maire veut aussi avoir une pensée pour celles et ceux qui les ont accompagnés lors de cette formidable campagne municipale, où l'esprit d'équipe a été un formidable moteur, jamais démenti. Elle salue ses six colistiers, non élus, mais qui lui ont déjà fait part de leur souhait de se mettre au service de la collectivité ; elle souhaite qu'ils en soient vivement remerciés. Enfin, aux élus de l'opposition ici présents, elle veut redire son souhait de travailler en bonne intelligence, dans le respect des opinions de chacun, mais surtout avec pragmatisme et efficacité.

Les enjeux qui attendent les élus sur le territoire de ce cher 17^{ème} arrondissement dépassent leur personne et s'inscrivent dans l'histoire de Paris. Un nouveau quartier est en train de sortir de terre aux Batignolles ; d'autres évoluent, de la Porte Pouchet à la Porte d'Asnières, et les chantiers à venir ne manquent pas, tant en matière d'urbanisme, avec la construction confirmée du tribunal de grande instance Porte de Clichy et l'arrivée de la direction de la police judiciaire, qu'en matière de transports avec le prolongement du tramway Porte d'Asnières, de la ligne 14 Porte de Clichy avec le désormais célèbre arrêt à Cardinet et ce, à échéance 2017. Sans oublier le RER E qui arrivera Porte Maillot en 2020. Mme le Maire déclare ensuite qu'ensemble les élus vont accompagner et suivre ces projets et en initier de nouveaux : le réaménagement de la Porte Maillot, de l'avenue de la Grande Armée, la requalification des avenues de Clichy et de Saint-Ouen, ou encore la valorisation de la Petite Ceinture. Mais elle précise qu'il ne faut pas s'y tromper car les habitants attendent d'eux des résultats, tant dans les projets d'aménagements que dans l'amélioration de leur vie au quotidien.

En 2008, Mme KUSTER avait placé sa mandature sous le signe de la solidarité et du développement durable. Elle annonce que la majorité d'arrondissement poursuivra ces objectifs, pour une meilleure prise en compte de chacun de nous et de notre environnement fragilisé par nos modes de consommation. Elle souhaite, pour les six ans à venir, ajouter la lutte contre l'exclusion comme l'une des priorités de la majorité car même si, en tant qu'élus d'arrondissement, les pouvoirs sont limités, il appartient à chaque élu, en raison de l'état de désespérance de tant de Français, de tout mettre en œuvre pour être un maillon de la chaîne de solidarité qui doit se créer ici et ailleurs. Les élus sont amenés à rencontrer la souffrance au quotidien. Ici, les postures partisanes et les discours politiques n'ont pas leur place. Ce qui compte, c'est de trouver la réponse qui convient à chaque situation rencontrée, des situations qui touchent souvent l'individu au plus profond de lui-même. Ce qui compte, c'est d'agir avec la conscience de ce qui se joue derrière chacune de ces décisions. Humanité, tolérance, humilité, efficacité, responsabilité : voilà qui résume l'engagement de Mme le maire et qui continuera à la guider.

Elle veut, par ailleurs, ici, témoigner de l'engagement de toute l'équipe municipale qui l'entoure. Elle sait combien chacune et chacun a à cœur de donner le meilleur de lui-même, conscient de l'honneur d'être au service des habitants du 17^{ème} et ce, quel que soit le mouvement auquel il appartient et quelle que soit la délégation dont il va hériter.

Les idées et les projets ne manquent pas et l'équipe municipale a hâte de les concrétiser. Les élus les ont présentés pendant la campagne et vont maintenant les mettre en œuvre, que ce soit en matière sociale, économique, culturelle, sportive, chacun a sa feuille de route. Et même s'ils n'ont pas

les pleins pouvoirs en tant qu'élus d'arrondissement, et que leur capacité d'action est bridée, Mme KUSTER veut, avec son équipe, inscrire sa mandature dans une nouvelle dynamique collective.

Enfin, elle forme le vœu qu'eux tous, en tant qu'élus d'arrondissement, soient mieux écoutés par la mairie de Paris que sous la précédente mandature et que leurs propositions puissent être écoutées, entendues et discutées. Ils ont obtenu la légitimité renforcée par cette élection, ils ont pour eux la confiance des habitants. Ils sont imprégnés de l'honneur qui leur est fait de les servir, et leur engagement sera constant.

Aujourd'hui, une nouvelle page de l'histoire du 17^{ème} commence, Mme le maire est heureuse et fière de l'écrire avec ses concitoyens.

Applaudissements.

DELIBERATION N° 17-14-21

OBJET : Détermination du nombre d'adjoints au Maire d'arrondissement (172014008)

Après son discours, **Mme KUSTER** propose de revenir à l'ordre du jour et d'adopter la délibération fixant le nombre des adjoints. Elle donne lecture du paragraphe 3 de l'article L. 2511-25 et du paragraphe 1 de l'article L. 2511-25-1 du Code général des collectivités territoriales : Le conseil d'arrondissement désigne en son sein, parmi les conseillers municipaux et les conseillers d'arrondissement, un ou plusieurs adjoints. Le nombre de ceux-ci ne peut excéder 30% du nombre total des membres du conseil d'arrondissement sans pouvoir toutefois être inférieur à 4.

Cette limite de 30% peut donner lieu à dépassement en vue de la création de postes d'adjoints chargés principalement d'un ou plusieurs quartiers, sans toutefois que leur nombre puisse excéder 10% de l'effectif légal du conseil d'arrondissement.

Appliqué au conseil du 17^e arrondissement, cela donne 10 adjoints et 3 adjoints supplémentaires chargés de quartier. Mme KUSTER propose en conséquence de fixer le nombre d'adjoints à 13.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-25 et L.2511-25-1,

Considérant que le nombre d'adjoints au Maire d'arrondissement ne peut excéder 30% du nombre total des membres du conseil d'arrondissement sans toutefois être inférieur à quatre,

Considérant que la limite de 30% peut être dépassée pour la création de postes d'adjoints chargés principalement d'un ou plusieurs quartiers dans la limite de 10% de l'effectif global du conseil,

Sur la proposition de Mme KUSTER Maire du 17^{ème} arrondissement,

DÉLIBÈRE

Article unique : le nombre d'adjoints au Maire du 17^{ème} arrondissement est fixé à 13 (treize).

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :

Nombre de votants : 30 dont 0 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 30

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 5

DELIBERATION N° 17-14-22

OBJET : Élection des adjoints au Maire d'arrondissement (172014009)

Mme le maire rappelle l'article L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales : Le maire et les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Mme KUSTER propose la liste suivante : Geoffroy BOULARD, 1^{er} adjoint, Aline BESSIS, Laure CANDLOT, Hugues CHARPENTIER, Murielle GORDON-SCHOR, Hélène JACQUEMONT, Bertrand LAVAUD, Cédric LECOMTE-SWETCHINE, Christophe LEDRAN, Benjamin MALLO, Anne PEYRICOT, Jean-François REMOND, Agnès TOURY.

Mme le maire demande aux élus si l'un d'entre eux souhaite présenter une autre liste.

Elle invite M. Bourriaud à procéder à l'appel des conseillers pour le vote et rappelle à l'assemblée de garder le silence pendant ce vote.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-4, L.2122-4-1, L.2122-5, L.2122-6, L.2122-7, L.2122-7-2, L.2122-8, L.2511-25 et L.2511-25-1,

Vu l'invitation de Mme KUSTER, Maire du 17^{ème} arrondissement à procéder au scrutin secret et à la majorité des suffrages à l'élection des adjoints,

Vu la liste de candidature,

DÉLIBÈRE

Article unique : La liste proposée par Mme KUSTER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée élue.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 5

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 30

Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 30

Majorité absolue : 16

Liste proposée par Mme KUSTER et composée de :

Geoffroy BOULARD, 1er adjoint
Aline BESSIS
Laure CANDLOT
Hugues CHARPENTIER
Murielle GORDON-SCHOR
Hélène JACQUEMONT
Bertrand LAVAUD
Cédric LECOMTE-SWETCHINE
Christophe LEDRAN
Benjamin MALLO
Anne PEYRICOT
Jean-François REMOND
Agnès TOURY

A obtenu : 30

Mme KUSTER informe qu'elle va spécifier les délégations de chacun, rappeler les délégations des Conseillers de Paris, qui ont déjà été élus la semaine précédente au Conseil de Paris, et procéder à l'appel des adjoints nouvellement élus pour qu'ils reçoivent leur écharpe tricolore.

Elle déclare que M. BOULARD, Conseiller de Paris, sera son premier adjoint, président du Conseil de quartier La Fourche-Guy Môquet.

Elle précise ensuite que Catherine DUMAS, Conseillère de Paris sera présidente du Conseil de quartier Courcelles-Wagram et en charge des Métiers d'art et d'excellence.

Frédéric PECHENARD, Conseiller de Paris, président du Conseil de quartier Legendre-Lévis, sera en charge de la Sécurité.

Valérie NAHMIA, Conseillère de Paris, présidente du Conseil de quartier Ternes-Maillot.

Jean-Didier BERTHAULT, Conseiller de Paris, président du Conseil de quartier Champerret-Berthier.

Alix BOUGERET, Conseillère de Paris, en charge des Affaires scolaires.

Jérôme DUBUS, Conseiller de Paris en charge des Finances, président du Conseil de quartier Epinettes-Bessières.

Olga JOHNSON, Conseillère de Paris chargée de la Cohésion citoyenne et de l'égalité des chances.

Mme KUSTER appelle ensuite les adjoints et leur remet leur écharpe :

Geoffroy BOULARD, premier adjoint
Murielle SCHOR, chargée de la Mémoire et du Patrimoine
Christophe LEDRAN, chargé des Affaires sociales et de la Lutte contre l'exclusion
Agnès TOURY, chargée du Logement et de l'Urbanisme
Jean-François REMOND, chargé du Développement durable, des Espaces verts, de la Santé et du Handicap
Hélène JACQUEMONT, chargée de la Solidarité, du Lien social et intergénérationnel
Bertrand LAVAUD, chargé de la Culture
Anne PEYRICOT, chargé de l'Espace public et des Transports
Hugues CHARPENTIER, chargé de la Jeunesse et des Sports
Aline BESSIS, chargée de la Petite Enfance
Benjamin MALLO, chargé de la Vie Associative, de l'Économie et de l'Emploi
Laure CANDLOT, chargée du Commerce et de l'Artisanat
Cédric LECOMTE-SWETCHINE, chargé du Conseil de quartier Batignolles-Cardinet.

Mme KUSTER invite ensuite les conseillers d'arrondissement à la rejoindre, afin de leur remettre leur insigne :

Khedidja BENTAALLAH, conseillère d'arrondissement déléguée à la Petite Enfance auprès d'Aline BESSIS
Jean-Louis VINCENT, conseiller délégué à la Solidarité, au Lien social et intergénérationnel auprès d'Hélène JACQUEMONT
Carline LUBIN-NOEL, conseillère déléguée à l'Emploi et à la Culture auprès de Benjamin MALLO et de Bertrand LAVAUD
Hubert de SEGONZAC, conseiller délégué à la Sécurité auprès de Frédéric PECHENARD
Cécile FRATTAROLI, conseillère déléguée aux Affaires scolaires auprès d'Alix BOUGERET
Olivier BOUET, conseiller délégué à l'Intercommunalité et au Grand Paris, aux côtés de Mme KUSTER
Géraldine ROUAH-ZANGRILLI, conseillère déléguée à la Mémoire et au Logement, auprès de Murielle SCHOR et d'Agnès TOURY
Philippe GUERRE, conseiller délégué au Commerce et de l'Artisanat, auprès de Laure CANDLOT.

Mme KUSTER indique qu'elle assurera également la délégation aux Cultes.

Au moment où se termine le premier Conseil d'arrondissement de cette mandature, elle souhaite remercier les personnes présentes venues assister à cette première étape démocratique de l'arrondissement, étape qui se déroule au même moment dans les 19 autres arrondissements parisiens.

Une nouvelle étape de l'histoire de Paris est en train de s'écrire et, elle l'a dit plus tôt, les élus du 17^{ème} arrondissement vont y prendre toute leur part.

Mme le maire ajoute que par leur présence, les membres du public démontrent l'intérêt qu'ils portent à la collectivité, à la chose citoyenne comme il est dit parfois, c'est-à-dire qu'ils portent un intérêt à ce qu'il se passe, non seulement autour d'eux, sur le territoire où ils habitent, mais également un intérêt aux autres. Elle assure que, si des bonnes volontés existent parmi ses concitoyens pour accompagner les élus dans tout ce qu'ils vont entreprendre dans l'intérêt général, la porte leur est grande ouverte, car c'est ensemble qu'ils pourront faire grandir le 17^e.

Elle remercie l'assemblée.

Applaudissements

Mme KUSTER donne la parole à Mme LEPETIT.

Mme LEPETIT souhaite parler au nom des élus socialistes. Elle félicite tout d'abord chacun et chacune pour l'élection qui les réunit tous autour de cette table. Elle indique que, puisqu'il n'y a pas si longtemps, ils étaient encore réunis en Conseil d'arrondissement, elle adresse une pensée très cordiale à celles et ceux qui ont siégé pendant six ans avec eux, parmi eux, à cette table. Elle poursuit en déclarant que bien sûr ont eu lieu des échanges, des débats, parfois vifs, parfois houleux, autour de vœux plus particulièrement, et sur des sujets emblématiques, comme le logement ou les

écoles. Mais ils ont aussi voté des centaines et des centaines de délibérations proposées par le Maire de Paris puis ratifiées par le Conseil de Paris afin qu'elles soient mises en œuvre pour les Parisiens, pour les habitants du 17^{ème} arrondissement, et finalement, c'est cela l'essentiel.

Elle s'adresse ensuite à Madame la Maire en indiquant qu'elle avait tenu à la féliciter personnellement au lendemain du premier tour. Elle lui demande de lui permettre aujourd'hui de lui adresser, au nom des élus socialistes, tous ses vœux de réussite pour cette nouvelle mandature. Même si les élus d'opposition sont en effet moins nombreux qu'en 2008, Mme le Maire peut compter sur eux pour être des élus actifs, responsables, vigilants et exigeants dès lors qu'il s'agira de défendre l'intérêt général.

L'arrondissement est le premier niveau de démocratie de proximité, comme le rappelle la Maire de Paris, Anne HIDALGO, dans une interview parue ce jour. À ce titre, la mairie d'arrondissement se doit d'être le premier lieu d'accueil, d'information et d'écoute pour les concitoyens. La décentralisation des services et des moyens s'est accentuée lors du deuxième mandat de Bertrand DELANOË et permet ainsi aux 20 arrondissements de mieux accomplir leurs missions. Dans le 17^{ème}, les élus socialistes souhaitent que les habitants, quel que soit leur quartier, quelles que soient leurs origines, soient pleinement associés à la vie locale. Les élus de l'opposition seront également attentifs à leur représentation au sein des instances que la majorité d'arrondissement va mettre en place, et scrupuleux sur la transparence des attributions des logements et des places en crèche, pour ne citer que ces deux exemples.

Enfin, Mme LEPETIT déclare que le 17^{ème} arrondissement aurait tout à gagner à nouer un vrai partenariat avec la mairie de Paris, que ce soit sur les questions de propreté, d'espace public, de tranquillité publique, de prévention, mais aussi de conduite des projets. Le 17^{ème} bénéficie de grands projets de transport, d'urbanisme. Ce sont de magnifiques atouts pour son avenir. Elle invite les élus à savoir les impulser, les accompagner et les promouvoir pour ce qu'ils sont, c'est-à-dire pour les habitants du 17^{ème} et pour les Parisiens. Elle assure à Madame la Maire et à son équipe qu'ils peuvent compter sur les élus socialistes, pour qu'ils soient présents aux côtés des habitants du 17^{ème}.

Elle remercie l'assemblée.

Applaudissements

Mme KUSTER souligne que cette mandature commence sous le signe de l'écoute et du partage. Elle clôt la séance en invitant à partager le verre de l'amitié.